

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation des conventions de mécénat avec des entreprises locales relatives à la 6^e édition de la Fête du Village

N°2026-062

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 16 juin 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Olivier THOMAS, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, M. Philippe PRAS, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

M. Thierry CUISIN à M. Jérôme CAUËT
M. Christophe ROYER à M. Olivier THOMAS
Mme Fabienne LAFON à M. Patrick MOUCHELIN
Mme Nathalie DEGUEN à M. Jules THOMAS
M. Frédérick BABY MARINPOUY à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

M Olivier THOMAS a été désigné secrétaire de séance.

Rapporteur-e Madame Natacha EL-HAYEK

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que la ville de Marcoussis, qui organise depuis plusieurs années, dans le cadre du programme d'action Marcoussis 2038, un événement de rentrée alliant forum des associations, jeux, animations et spectacles gratuits, pour tous les âges, souhaite poursuivre son engagement et organise la 6^e édition de la Fête du village le samedi 5 septembre 2026 au parc des Célestins ;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'appuyer sur des partenaires extérieurs pour enrichir la 6^{ème} édition de la Fête du village qui se déroulera sur toute une journée, de 10h30 à 22h30, la Ville a recherché des mécènes qui pourraient soutenir ce projet dans le cadre d'une opération de mécénat ;

CONSIDÉRANT que les entreprises Best Toiture Services et Bloc Feu PSP ont décidé d'apporter une contribution financière sous forme de mécénat ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de deux conventions de mécénat relative à la 6^{ème} édition de la Fête du village le samedi 5 septembre 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférent ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la Ville et que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme CAUËT

